

LE RÉPERTOIRE DES MINISTÈRES FÉDÉRAUX

Question n° 1040—L'hon. M. Bell:

1. Avait-on l'intention de publier, comme projet du Centenaire, un répertoire des ministères du gouvernement canadien qui ont existé entre 1867 et 1967?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quel stade de sa publication en est-on?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Les Archives publiques m'informent comme suit: 1. Oui.

2. C'est le Bureau du Conseil privé qui fournit la matière du *Guide*. A cause de l'urgence de certains travaux, il n'a pu encore faire parvenir aux Archives publiques les renseignements de la période du 1^{er} août 1965 au 1^{er} juillet 1967. Dès leur réception, les Archives entreprendront la publication de la nouvelle édition complète du *Guide* qui englobera les années 1867-1967.

LES VENTES DE FOURNITURES MILITAIRES
AUX ÉTATS-UNIS

Question n° 1069—M. Douglas:

1. Quelle était la valeur de tous les outils de guerre, armes, munitions, véhicules, matériel technique et autre, embarcations, véhicules amphibies, avions, animaux, articles, matériaux, substances et choses requises ou utilisées pour la défense du Canada ou pour les efforts de défense réalisés en collaboration par le Canada et un gouvernement associé, que le Canada a vendus aux États-Unis en 1967?

2. Quelle était la valeur des fusées air-sol vendues par le Canada aux États-Unis en 1967?

3. Quelle était la valeur du TNT vendu par le Canada aux États-Unis en 1967?

4. Quelle était la valeur de l'Octrol vendu par le Canada aux États-Unis en 1967?

5. Quelle était la valeur des avions vendus par le Canada aux États-Unis en 1967?

6. Est-ce que l'un ou l'autre des articles mentionnés à la première question et vendus par le Canada aux États-Unis a été fabriqué dans des usines que le gouvernement du Canada possède, loue ou exploite? Dans le cas de l'affirmative, a) quelles sont les usines en cause et b) qu'est-ce qui a été fabriqué dans chacune de ces usines?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Pour ce qui relève du ministère de la Production de défense.

1. Les articles figurant sous la rubrique «armes, munitions, véhicules, matériel technique et autres matériels, embarcations, véhicules amphibies, avions, animaux, articles, matériaux, substances et choses requises ou utilisées pour la défense du Canada ou pour les efforts de défense réalisés en collaboration par le Canada et un gouvernement associé, que le Canada a vendus aux États-Unis en 1967» comprennent une proportion appréciable de matières premières ou mi-ouvrées, notamment nickel, cuivre, zinc, minerai de fer, pétrole, produits chimiques, etc. faisant l'objet du commerce entre le Canada et les

États-Unis. Aucun procédé satisfaisant ne permet d'évaluer avec certitude quelle proportion du commerce global de ces produits était requise ou utilisée aux fins de guerre. Il est donc impossible de donner une réponse claire et précise à cette question.

2. Néant.

3. La valeur globale des contrats pour le TNT placés au Canada par les États-Unis en 1967 en vertu du Programme de partage de la production de défense entre le Canada et les États-Unis s'est élevée à \$4,091,342.

4. Le Canada n'a vendu ni octrol ni octol aux États-Unis en 1967.

5. Le Canada n'a vendu aucun avion militaire complet aux États-Unis en 1967.

6. Conformément aux raisons données en réponse à la première question, il est impossible de donner une réponse claire et précise à cette question. En ce qui concerne les ventes effectuées en vertu du Programme de partage de la production de défense entre le Canada et les États-Unis des produits énumérés à la première question: a) i) Les Arsenaux Canadiens Limitée, Division du chargement, Saint-Paul-l'Ermitte (Qué.); ii) L'usine du bassin Louise, Québec, (exploitée par les Industries Valcartier, Valcartier (Qué.)); iii) Les Arsenaux Canadiens Limitée, Division des armes portatives. b) i) Composants variés de munitions; ii) Cartouches en laiton; iii) Composants d'armes portatives.

LA CONSTRUCTION DE CONTRE-TORPILLEURS

Question n° 1075—M. Forrestall:

1. Combien estime-t-on actuellement que coûtera au total la construction de quatre nouveaux contre-torpilleurs, y compris le coût de l'équipement de ces navires?

2. Quand aura-t-on fini d'étudier les soumissions pour la construction de ces navires?

3. Envisage-t-on de faire construire les quatre navires au même chantier maritime?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Pour ce qui relève du ministère de la Production de défense: 1. On estime actuellement que le coût global de la construction, de l'équipement, de son installation et de ses essais sur mer s'élèvera entre 220 et 225 millions de dollars.

2. Avant le 12 avril 1968.

3. Cette solution a été envisagée, mais on ne l'a pas trouvée avantageuse.

LES APPELS D'OFFRE RELATIFS AUX
CONTRE-TORPILLEURS

Question n° 1083—L'hon. M. Lambert:

1. A-t-on fait un appel d'offres pour la construction des quatre contre-torpilleurs dits DDH (ou pour l'un quelconque d'entre eux) du ministère de la Défense nationale et, si oui, a) pour combien d'entre eux et b) à quelle date?